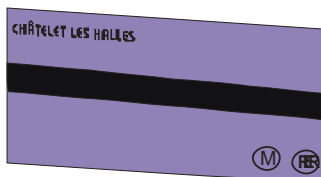




libres ensemble



EXECUTION  
DE L'EXPLOITATION

19, Bd de Sébastopol - 75001 PARIS

TÉL : 01.42.33.60.48 - Int. 53 840 - 53 861

Fax : 01.42.33.17.63 eMAIL : [entratp@free.fr](mailto:entratp@free.fr)

Site Internet : <http://www.sat-ratp.fr>

**UNSA COMMERCIAL - METRO & RER**

**LIGNE 14**

## PROTOCOLE METEOR ➡ L'UNSA OBTIENT DES MESURES SIGNIFICATIVES

Le 19/10/2009, s'est tenue l'intersyndicale de renégociation du protocole de la ligne 14. En déclaration préliminaire, l'UNSA a tenu à rendre hommage aux agents de la ligne 14 qui ont largement contribué à la réussite de cette unité.

Pour l'UNSA, l'important était d'obtenir des avancées pour les salariés en termes d'évolution de carrière et d'augmentation du pouvoir d'achat. Il est vrai que certains autour de la table (notamment la CGT), non signataires du protocole 1998 et de ses avenants, étaient uniquement venus dans un esprit contestataire préférant invectiver pendant toute la réunion que de parler du protocole.

Pour l'UNSA, le constat est clair, ce qui a été annoncé par tract depuis plus d'un an et demi, a été acté. En effet, seul le résultat compte. Libre aux agents de juger par eux mêmes de l'efficacité de ceux qui parlent pour agir afin de faire respecter leurs intérêts qui doit prévaloir sur toutes autres considérations.

### ➡ Revalorisation de la prime Qualité de Service (MES)

Pour les agents affectés à la ligne 14, la prime Qualité de Service comprenant un complément lié aux activités d'une ligne automatique, se substitue intégralement à la prime de détachement (480 €/an max). Son montant est porté selon les modalités suivantes.

- 740 € maximum en 2010
- 910 € maximum en 2011

**Cette prime qui sera versée chaque année au mois de juin est calculée, selon les mêmes conditions d'attribution actuelles. Elle comprend une partie fixe et une partie variable en fonction des résultats liés à la qualité de service et du présentisme.**

### ➡ Evolution de la technicité pour la maintenance

Les agents de la maintenance de la ligne 14 dépendant des conditions de détachement, conserveront leur prime capitalisée augmentée à **510 Euros**. De plus conformément aux engagements pris par notre organisation syndicale, les mainteneurs se verront octroyer un complément de **800 Euros** liée aux résultats de disponibilité des équipements (ADUP, Ascenseur, EM, ligne de contrôle) et aux activités basées sur la poly-compétence.

Ce qui porte le montant total annuel à ➡ **1 310 Euros par an maximum.**

### ➡ Déblocage de la prime de détachement

A la demande de l'UNSA, les modalités de déblocage de la prime de détachement pourront être revues à la hausse, notamment pour les agents possédant un capital important. Le pourcentage de versement anticipé pourrait atteindre **50%**.

### ➡ Création d'un technicien supérieur.

Il a été acté la création d'un poste de **technicien supérieur** par élévation de poste pour l'année 2010. Ce poste pourvu dans le domaine EEM sera inclus dans le roulement. Outre cette création, les vacances de postes de techniciens supérieurs seront prioritairement offertes aux mainteneurs des IF.

Concernant les effectifs, le nombre d'agents du pôle de maintenance des IF, est représenté de la manière suivante : 14 Tech - 3 DEV – 5 OQ - 3 Techniciens supérieurs (dont un au pôle informatique depuis 2004) – 10 maîtrises.

### **Création d'un poste de maîtrise B1 « gestion de site »**

L'UNSA a obtenu la création (par élévation de poste) d'un poste de **Maîtrise Gestion de Site** en service Jour/Mixte, avec un "volant de missions" intégrant des activités de Maintenance et d'exploitation. Ce nouveau poste issu de la filière B1, permettra de renforcer le management et le suivi des AL.

### **Nomination de 2 MLE supplémentaires et de 8 Métiers de DEV**

L'UNSA a obtenu sur les TA 2009 et 2010, **2 nominations supplémentaires pour les agents (MD) de la ligne 14, et 8 nominations de Métier de DEV** (par élévation de poste d'AC) afin de répondre aux nouvelles missions des AE dans le cadre des évolutions liées à Metro Service. A noter toutefois, que les agents désignés à la fonction de MLE devront assurer leurs fonctions sur une autre ligne. Pour l'UNSA, ces perspectives de carrières constituent pour les agents une véritable reconnaissance de la catégorie B1.

### **Fin des durées de détachement**

Dès l'application du protocole, il sera mis un terme aux durées de détachement des agents de station. Les agents seront affectés administrativement sur la ligne 14. Les nouveaux agents seront recrutés sur fiche de poste avec une durée indéterminée. Les agents actuellement en poste sur la ligne 14 qui souhaitent rester, devront exprimer leurs souhaits lors de leur EAP avec leur agent de maîtrise. En cas d'avis contraire de l'encadrement, l'agent pourra conformément au protocole L14, solliciter le RH dans le cadre d'un recours.

Les agents qui souhaitent mettre fin à leur affectation, ont toute latitude de le faire en se conformant aux règles des mutations ou au recrutement par fiche de poste des autres lignes.

### **Formation en interne**

Ce dispositif mis en place à la demande de l'UNSA pour les mainteneurs des IF, sera étendu à l'exploitation pour les métiers de développement pour améliorer la formation sur la ligne 14 (ADUP, TPV...), ce qui permettra de diversifier les activités de cette catégorie impactée par les évolutions liées au protocole L14.

### **Comptoir d'informations Gare de Lyon.**

Le poste sera géré par l'UO L14 dans le but d'optimiser la réactivité dans la station, sur les problèmes de sécurité (portes palières, incidents de trafic, colis suspects...). **L'UNSA a obtenu le maintien des deux colonnes du Service Clientèle, afin de maintenir un taux de réserve minimum.** Ce poste sera occupé par des assistants commerciaux.

### **Aménagement de nouveaux horaires**

Suite à la consultation des agents, la direction a acté la modification des horaires en service Mixte et Nuit. Pour la direction, ces changements d'horaires ont pour principal intérêt de correspondre les heures de fortes affluences "voyageurs" avec un renforcement de la qualité de service.

**Pour l'UNSA, ce protocole pérennise les principes fondateurs de la ligne 14 alliant, à la fois le volet technique d'une ligne automatique au service des voyageurs et le volet social dans un principe de rapprochement Exploitation/Maintenance. L'UNSA avec le soutien il faut le reconnaître du syndicat Indépendant, a contribué largement à l'obtention de mesures significatives en termes de salaires et de perspectives de carrières pour les agents de la ligne 14.**

**Avec l'UNSA Commercial, les agents de la ligne 14 sont défendus.**

#### **Agents B1**

Sylvain ESLAN  
Pascal MANDROU  
**Mainteneurs**  
Patrick LEGIGAN

Luc ROUGET  
Bastien ORSINI  
  
Chaoki ELABBADI

M.P BORIE  
Marlène MOLLE

Nabil BALDI  
Frédéric STEFANKO